

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Christelle BRILAUD, M. Cyril DROUIN, Mme Laëtitia CAMUS, M. Pascal BROCHARD, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Patricia VERGNAUD
Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à M. Olivier LE GUYADER
Mme Isabelle LACREUSE qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Judith MONTAUBAN qui donne son pouvoir à M. Pascal BINET
M. Antoine SANTOS

Date de la convocation : 02/11/2022

M. Jean-Louis AMIAUD est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-11/08

OBJET : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des porteurs de projet souhaitent reprendre l'exploitation du Lycanthrope, situé 4 rue Georges Clemenceau aux Brouzils (en dehors du périmètre de protection défini par l'arrêté préfectoral n°20/CAB/486 du 22 juin 2020).

Cependant, sur la commune, il n'y a plus de licence IV non exploitée. Elle ajoute qu'il serait donc opportun de faire l'acquisition d'une licence IV en vue de la louer au futur gérant.

M. Steven VIGNEAUD, propriétaire d'une licence IV installée à Saint Gelais (79) et ancien exploitant de la Discothèque Le Mylord, est disposé à vendre la sienne à la Mairie des Brouzils au prix de 13 000 €.

Désignation du bien et condition de cession :

- Désignation du bien : Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie
- Propriétaire du bien :
Monsieur Steven VIGNEAUD – 44 rue du Breuillat – 79410 SAINT-GELAIS
- Condition de cession : 13 000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur).

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 13 000 € (hors frais de notaire),
- de désigner Maître Soizic BODIGUEL, notaire à Montaigu-Vendée pour rédiger l'acte notarié,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits correspondants à l'opération 300 du budget 2022.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Louis AMIAUD



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

